



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE POTTON
MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF POTTON

2, rue Vale Perkins, C.P. 330, Mansonville, Québec J0E 1X0
Téléphone: (450) 292-3313 Télécopieur : (450) 292-5555
Courriel : info@potton.ca Site web : potton.ca

Avis public
Entrée en vigueur d'un règlement
(Règlement d'emprunt #2011-388)

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance de son conseil tenue le 7 février 2011, le conseil de la municipalité du Canton de Potton a adopté le règlement #2011-388, intitulé « *Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 125 000\$ pour la mise aux normes des infrastructures et de certains équipements du service de sécurité incendie du Canton de Potton* ».

Ce règlement a reçu les approbations suivantes :

- par les personnes habiles à voter le 7 mars 2011 ;
- par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec le 2 mai 2011 ;

L'objet du règlement est le suivant :

- décréter une dépense et un emprunt de 125 000\$ afin de pourvoir aux travaux d'améliorations des équipements du Service de Sécurité Incendie et à l'aménagement de différents points d'eau sur le territoire de la municipalité, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité à l'hôtel de ville situé au 2, rue Vale Perkins, à Mansonville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MANSONVILLE, ce 20 mai 2011.

Thierry Roger
Directeur général secrétaire trésorier
Municipalité du Canton de Potton